



N° 03 du 16/09/2010

Grève le 23 septembre

Une seule chose à faire : continuer ! - Tous en grève le 23 septembre !

La rentrée a été combative à la hauteur des régressions sociales orchestrées par ce gouvernement.

Le projet de retraites est porteur de très grands reculs sociaux et fait reposer l'effort sur les salariés, et plus particulièrement les femmes et les jeunes, sans régler la question de la pérennité et du financement équitable d'un système juste et solidaire. La politique d'austérité de ce gouvernement touche tous les secteurs des services publics et n'apporte aucune solution pour l'emploi des salariés du secteur privé et les chômeurs.

Les fonctionnaires, au côté des salariés du privé, ont réussi à construire un mouvement unitaire : les grèves du 24 juin et du 7 septembre ont été des temps extrêmement forts. Ceux-ci ont été possibles parce que des citoyens ont su se mobiliser régulièrement et sans relâche.

École, poste, hôpital, entreprises, retraite... Salariés du privé ou fonctionnaire, nous subissons tous les principes du management et de l'individualisation.

Évaluation, salaire au mérite, heures supplémentaires, incitation à la capitalisation... nul n'échappe à la logique ultralibérale.

Pourtant, des solutions solidaires et collectives existent pour financer les retraites mais aussi la santé, l'école et pour augmenter les salaires afin de rétablir une justice sociale.

Le gouvernement ignore l'expression de la rue et tente de faire diversion avec des « mesurètes » qui ne sont pas à la hauteur des attentes.

Nous devons donc continuer pour faire du 23 septembre une nouvelle grande journée de mobilisation et venir dans les assemblées générales de grévistes pour construire ensemble la suite de ce mouvement quelles qu'en soient les formes.

Sur le site du SNUipp26, une lettre à distribuer aux parents et un modèle de déclaration d'intention de grève à adresser à l'IA pour le lundi 20 septembre minuit dernier délai.

23 septembre : les rendez-vous

Assemblées générales de grévistes

Pour décider des suites et des modalités d'actions venons nombreux aux Assemblées générales :

Romans – salle Charles Michels – 10h00

Montélimar – lycée des Catalins – 10h00

Valence – Maison des syndicats – 10h00

Pierrelatte – élémentaire le Roc – 10h00

Crest – CLAP, place de l'église – 10h00

Réunion publique à Buis les Baronnies,

lundi 20 septembre - salle JJ Coupon - 20h30 .

Manifestations :

Valence – Champ de Mars – 14h30

Montélimar – devant le théâtre – 14h30

Recensement des personnels grévistes non enseignants

Suite à notre intervention, l'inspection académique a reconnu que les directeurs d'école ne devaient pas se charger du recensement des grévistes parmi les personnels non enseignants et va mettre en place un nouveau dispositif pour cela.

Il prendra effet pour la prochaine grève et sera utilisé pour celle du 7 septembre dans les écoles qui n'avaient pas répondu à cette injonction non réglementaire.

Réunion d'Information Syndicale

Nous rappelons que pour participer aux réunions d'information syndicale vous devez déduire 6 heures des 18 heures d'animations pédagogiques et seulement des 18 heures d'animations pédagogiques.

Vous ne devez vous inscrire qu'à 12 heures d'animations (celles dites obligatoires en priorité).

L'inspecteur d'académie nous a donné son accord.

Si vous travaillez à temps partiel, vous avez droit aux 6 heures d'information syndicale et les déduisez du temps d'animation que vous devez faire suivant votre quotité.

Animations pédagogiques : frais de déplacement

Des collègues nous informent qu'ils n'ont toujours pas été remboursés des frais de déplacements inhérents aux animations pédagogiques de l'an passé. Nous vous invitons à nous contacter et vous proposerons une lettre type à adresser à l'inspecteur d'académie.

Et pour cette année, l'inspecteur d'académie n'est pas en mesure de garantir la prise en charge de ces frais.

En attendant une réponse au courrier que nous lui adressons aujourd'hui à ce sujet, nous invitons tous les enseignants à ne pas se rendre aux animations pédagogiques nécessitant un déplacement s'ils n'ont pas un ordre de mission leur garantissant le remboursement des frais.

Pour toutes ces infos et plus de détails, consultez régulièrement le site du SNUipp 26 :

<http://26.snuipp.fr/>